

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

063-200002574-20231017-2023_26_T1-DE
 Reçu le 19/10/2023

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION 2022-26 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 17 octobre 2023 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 10 octobre 2023.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Daniel FORESTIER ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; Isabelle QUENEE ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA ;

Excusés : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Alain MOLIMARD ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Valérie PRUNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : EHPAD AU GRAND COEUR – BUDGET ET TARIFS PREVISIONNELS 2024

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que le budget prévisionnel (Etat prévisionnel de recettes et de dépenses - EPRD de l'EHPAD AU GRAND COEUR 2023 doit être voté et déposé sur la plateforme CNSA avant le 31 octobre 2023.

Il précise que le BP est construit sur l'estimation d'un taux d'activité (taux de remplissage) pour l'année suivante et qu'il est estimé pour 2024 à un taux à 97 %.

BP 2023 - Fonctionnement :

EPRD HEBERGEMENT - 2024					
CHARGES		Prévisionnel	PRODUITS		Prévisionnel
Groupe 1			Groupe 1		
	Achats	39 900 €		Tarificationn	350 500 €
	Prestation extérieure	102 000 €			
Total Groupe 1		141 900 €	Total Groupe 1		350 500 €
Groupe 2			Groupe 2		
	Salaires bruts	157 000 €		Remboursement IJ du personnel	85 357 €
	Charges	73 250 €			
Total Groupe 2		230 250 €	Total Groupe 2		85 357 €
Groupe 3			Groupe 3		
	Entretien	14 300 €		Quote part des subventions	5 543 €
	Amortissements	39 800 €			
	Autres	15 150 €			
Total Groupe 3		69 250 €	Total Groupe 3		5 543 €
Total charges		441 400 €	Total Produits		441 400 €

EPRD DEPENDANCE - 2024

CHARGES		Prévisionnel	PRODUITS		Prévisionnel
Groupe 1	AR Prefecture		Groupe 1	Tarification	119 000 €
	Achats	8 200 €			
	Blanchissage	9 000 €			
Total Groupe 1		17 200 €	Total Groupe 1	100 €	119 000 €
Groupe 2			Groupe 2		
	Salaires bruts	101 260 €		Remboursement IJ du personnel	33 200 €
	Charges	33 740 €			
Total Groupe 2		135 000 €	Total Groupe 2		33 200 €
Groupe 3			Groupe 3		
Total Groupe 3		- €	Total Groupe 3		- €
Total charges		152 200 €	Total Produits		152 200 €

EPRD SOINS - 2024

CHARGES		Prévisionnel	PRODUITS		Prévisionnel
Groupe 1	Fournitures médicales	12 000 €	Groupe 1	Facturation des résidents	294 698 €
	Missions	400 €			
Total Groupe 1		12 400 €	Total Groupe 1		294 698 €
Groupe 2			Groupe 2		
	Pers ext	22 000 €		Remboursement IJ du personnel	
	Salaires bruts	176 610 €			
	Charges	78 988 €			
Total Groupe 2		277 598 €	Total Groupe 2		- €
Groupe 3			Groupe 3		
	Amortissements	4 700 €			
Total Groupe 3		4 700 €	Total Groupe 3		- €
Total charges		294 698 €	Total Produits		294 698 €

SECTION INVESTISSEMENTS EHPAD AU GRAND CŒUR 2024

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	18 000€		
Logiciel	5 000€		
Matériel divers	5 000€		
Achats mobiliers	10 000€		
AMO étude de restructuration	200 000,00	Autofinancement et emprunt	238 000€
Total	238 000€	Total	238 000€

Les tarifs prévisionnels et moyens seront les suivants :

AR Prefecture

- ❖ Tarif journalier hébergement : 61,88 €
- ❖ Tarif journalier résident – de 60 ans : 82,89 €

- ❖ Tarif journalier dépendance GIR 1 et 2 : 28,94 €
- ❖ Tarif journalier dépendance GIR 3 et 4 : 18,37 €
- ❖ Tarif journalier dépendance GIR 5 et 6 : 7,79 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget prévisionnel 2024 en fonctionnement pour les sections « hébergement », « dépendance » et « soins » et en investissement comme énoncé ci-dessus ;**
- **D'approuver les tarifs prévisionnels 2024 comme énoncés ci-dessus ;**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 17 octobre 2023

Le Président



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 19/10/2023